



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## **ARRÊTÉ N° 2023/656**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 06 décembre 2023 de la société SOLUTIONS 30 sise 2229 route des Crêtes, à – 06560 - VALBONNE représentée par Madame CORDEIRO Maude et agissant pour le compte d'ORANGE ,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

L'entreprise SOLUTIONS 30 effectuera des travaux d'ouverture de chambre sur chaussée pour réparation de câbles cuivre au droit du n° 106 Grande Rue, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

#### **Article 2 :**

En raison de l'empiétement des travaux sur la chaussée, la circulation sera ponctuellement alternée par feux tricolores au niveau de la seconde partie de la Grande Rue.

Le stationnement sur deux emplacements au niveau de la zone de travaux sera interdit et réservé aux seuls véhicules de l'entreprise SOLUTIONS 30.

#### **Article 3 :**

La présente permission de voirie est valable du mardi 26 décembre au samedi 30 décembre 2023 inclus.

#### **Article 4 :**

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise SOLUTIONS 30 qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### **Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

#### **Article 6 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 06 décembre 2023.

Le Maire,  
Fernand BRUN